

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

VOL. III

MONTREAL, 26 NOVEMBRE 1892.

No 23

NOTRE POSITION

Le CANADA-REVUE vient d'être victime d'une nouvelle injustice.

L'Archevêque du diocèse de Montréal avait à peine lancé contre nous et nos lecteurs les foudres ecclésiastiques dont il pouvait disposer, qu'un mandement signé par Mgr le Cardinal Taschereau et plusieurs évêques venait s'ajouter à cet acte arbitraire que nous ne saurions attribuer à Mgr Fabre lui-même, et qui, croyons-nous, est le résultat d'une conspiration ourdie dans l'ombre par certaines personnes dont le CANADA-REVUE a, jusqu'ici, déjoué les projets néfastes.

La condamnation non motivée, imméritée et contre laquelle nous protestons hautement au nom de la liberté de la pensée et de la parole que l'on veut étouffer et de la vérité dont on méconnaît, envers nous, les saints enseignements, ne nous fera pas dévier — avis à qui de droit — en quoi que ce soit de la ligne de conduite que nous nous sommes tracée et du programme que nous avons déjà eu l'honneur, tout récemment, d'exposer à nos lecteurs.

S'il est une justice sur la terre; si ceux qui, par la sainteté de leur mission sont censés en être les dépositaires, nous la refusent, nous la retrouverons, nous en sommes sûrs, dans

les cœurs des hommes honnêtes chez qui l'amour du devoir et la haine de l'oppression priment les idées de coterie.

Vers quels abîmes un faux zèle et les dictées de l'intérêt ne poussent-ils pas des institutions destinées à des œuvres dignes de la grandeur de leur origine!

En vair, dans une entrevue dont nous donnerons les détails, avons-nous demandé à notre Archevêque de nous signaler les écrits et les doctrines du CANADA-REVUE, de nature à justifier le mandement qui nous frappe.

Nous sommes donc condamnés sans connaître les raisons de notre condamnation!

Il y a plus.

Nous avons été dénoncés sans que nos dénonciateurs se soient mis en peine de nous indiquer les actes dont ils entendaient nous tenir responsables et sur lesquels ils demandaient d'asseoir un jugement! Est-ce juste?

Nous le demandons non seulement au public témoin de notre manière d'agir, mais encore à ceux qui nous ont condamnés sans nous avoir entendus.

Quelles doctrines, nous le demandons de nouveau à Notre Archevêque, avons-nous donc professées; quelles thèses avons-nous donc soutenues qui aient pu nous mériter la censure épiscopale?